

# FICHE 18\_ Entreprises ayant recours aux émissions sur le marché du placement privé

• amf-france.org • pme-bourse.fr • aveclespme.fr •

LES SOLUTIONS DE FINANCEMENT NOUVELLES	À titre indicatif	
	FOURCHETTE BASSE	FOURCHETTE HAUTE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Fonds de prêts à l'économie (FPE)</b> pour orienter l'épargne collectée par les sociétés d'assurances vers le financement des entreprises.</li> <li>• <b>Caisses de retraite, mutuelles.</b></li> </ul> <p>Les grands investisseurs institutionnels (compagnies d'assurances, caisses de retraite, mutuelles et prévoyance) ont la possibilité dorénavant de financer directement les entreprises en crédit.</p> <p>Ce sont les placements privés, sources de financement complémentaire au crédit bancaire et aux emprunts cotés qui concernent des PME d'une certaine taille ou dans certaines activités et les entreprises de taille intermédiaire (ETI).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des dizaines de fonds de prêts à l'économie ont été créés.</li> <li>• La Caisse des Dépôts et les grands investisseurs ont créé 4 fonds :                     <ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>NOVO 1 &amp; 2</b> : 1,015 Md €, premier fonds de prêts à l'économie pour financer des emprunts obligataires de 10 à 50 M € ;</li> <li>– <b>NOVI 1 &amp; 2</b> : 580 M € pour le financement mixte des entreprises cotées et non cotées, en fonds propres et en emprunts obligataires de 3 à 20 M € ;</li> <li>– <b>Fonds Tikehau NOVO 2018</b> : ce fonds succède au fonds NOVO 2 lancé en 2013 et représente 0,2 M € d'encours.</li> </ul> </li> </ul>	3 000 000 €	100 000 000 €
<p>Ce sont des créations de produits de prêts d'un plancher de 3 millions d'euros jusqu'à plus de 100 millions d'euros réunis dans une marque, les EuroPP (Euro Placement Privé), pour les placements privés.</p>		
<p>► <b>De quoi parle-t-on ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'un prêt émis par une entreprise (titres de dettes, émissions obligataires) ;</li> <li>• Souscrit par un grand investisseur institutionnel ou un fonds d'investissement ;</li> <li>• Proposé/accompagné par des banques (département Gestion-Asset Management) et des sociétés de gestion de portefeuilles (SGP).</li> </ul>		
<p>► <b>Qui sont les acteurs ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une entreprise et ses représentants (DAF, DG...) en recherche de financements ;</li> <li>• Un arrangeur (à côté de l'émetteur qui est l'entreprise pour mettre en forme sa demande) :                     <ul style="list-style-type: none"> <li>– banques (département Financement/Investissement),</li> <li>– sociétés de gestion de portefeuilles agréées par l'AMF,</li> <li>– cabinets agissant en tant qu'intermédiaires ;</li> </ul> </li> <li>• un prêteur : un investisseur institutionnel ou un fonds d'investissement représenté par, notamment, une société de gestion de portefeuilles.</li> </ul> <p>Il ne doit pas y avoir de conflit d'intérêts entre le prêteur et l'arrangeur.</p>		
<p><b>N.B.</b> : vous pourrez trouver des informations sur les placements privés (recours à la dette/aux émissions sur les marchés) sur le site de l'observatoire du financement des PME et ETI par le marché • <a href="http://pme-bourse.fr">pme-bourse.fr</a> • Voir rapport annuel 2014 de l'Observatoire (chapitre « Placements privés »)</p>		
<b>TOTAL DES SOLUTIONS FINANCIÈRES (NON EXHAUSTIF)</b>	3 000 000 €	100 000 000 €